



L'archipel de MINORQUE

Iles Baléares

à partir de 840€ / pers
Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Hôtels 4**** - Boissons aux repas
- ✓ Traversées en cabine A2
- ✓ Découverte complète de l'île

JOUR 1 : MARSEILLE - BARCELONE - MINORQUE

Rendez-vous des participants et départ en milieu de matinée par l'autoroute en direction de Nîmes et Montpellier. Arrêt de détente en cours de voyage. Déjeuner libre. Continuation jusqu'à Barcelone. Dîner au restaurant de la gare maritime, puis embarquement de l'autocar et des passagers sur le bateau ferry en direction de Minorque. Nuit à bord en cabine A2.

JOUR 2 : MINORQUE

A votre arrivée à Mahon, accueil par le guide et transfert à votre hôtel pour le petit-déjeuner. Puis, départ pour la visite guidée de Ciudadela, ancienne capitale de Minorque. Découverte de son vieux quartier et ses ruelles médiévales, de la place principale Plaça del Born, site de l'hôtel de ville au style gothique, des palais Salort et Torre-Saura, datant du XIXe siècle et de l'extérieur de la cathédrale Sainte-Marie de Ciutadella. Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après-midi, poursuite de votre découverte vers les vestiges de la Naveta des Tudons puis vers la plage de Cala Gladana, une des plus belles plages de l'île, réputée pour ses eaux limpides et cristallines. Dîner et soirée animée. Logement à votre hôtel.

Du 15 au 20 octobre 2026
6 jours / 5 nuits

JOUR 3 : MINORQUE

Petit déjeuner et départ pour une journée d'excursion à la découverte de l'île. Minorque est réputée pour son calme et ses plages à perte de vue, bordées de pins. Déclarée « Réserve mondiale de la biosphère » par l'Unesco en 1993, cette île pleine de charme déborde de trésors cachés, de petites criques et de paysages à couper le souffle. La côte est particulièrement découpée avec de grandes baies comme celle de Fornells, ou de profonds bras de mer qui bordent de petites criques comme celle d'Addaya. Déjeuner en cours d'excursion. Après-midi, départ vers Monte Toro, le point culminant de Minorque. De son sommet, occupé par le sanctuaire de la Mare de Deu del Toro, vous pourrez profiter d'une vue à 360° sur toute l'île. Avec un peu de chance, si le temps le permet, vous pourrez même apercevoir l'île de Majorque. Retour à l'hôtel en fin de journée. Dîner, soirée avec animations et nuit.

JOUR 4 : MINORQUE

Petit déjeuner et départ pour la visite guidée de Mahon, capitale de l'île. Découverte de cette cité médiévale avec l'église Santa Maria, l'hôtel de ville et l'arc de San Roque. Vous prendrez le temps de flâner dans les petites ruelles ombragées bordées de nombreux petits palais. Beaucoup de rues sont entièrement piétonnes, ce qui rend la découverte de cette ville très agréable. Déjeuner à l'hôtel. Après le repas, départ vers le village de pêcheurs de Binibeca et temps libre pour parcourir ses rues étroites. Poursuite vers Es Trepucó, village préhistorique et de son remarquable monument : La Taula. Il s'agit d'une sorte de dolmen en forme de T qui servait pour des rites religieux. Retour à l'hôtel en passant par San Luis, ville fondée lors de l'occupation de l'île par les troupes françaises au 18^{ème} siècle. Dîner, soirée animée et nuit.



JOUR 5 : MINORQUE - BARCELONE - COSTA BRAVA

Petit déjeuner à l'hôtel puis transfert au port de Mahon. Embarquement de l'autocar et des passagers sur le ferry qui vous conduira à Barcelone lors d'une traversée de jour en fauteuil. Déjeuner à bord du bateau et arrivée à Barcelone en fin de journée. Débarquement et route en direction de la Costa Brava pour arriver en début de soirée à votre hôtel. Installation à dans les chambres. Dîner et nuit.

JOUR 6 : COSTA BRAVA - LA JONQUERA - MARSEILLE

Petit déjeuner et départ jusqu'à la frontière espagnole. Arrêt à la Jonquera. Déjeuner libre puis après le repas, départ en direction de la France. Arrivée à Marseille et sa région en fin de journée.

NOTRE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar de grand tourisme
- La traversée maritime Barcelone / Mahon en cabine A2
- La traversée maritime Mahon / Barcelone en fauteuil
- Le passage de l'autocar aller/retour
- L'hébergement en chambre double en hôtels 4****
- La pension complète
- Les boissons au cours des repas
- Les soirées animées à l'hôtel
- Les excursions et visites mentionnées au programme
- La présence d'un guide local lors des visites
- La taxe de séjour
- L'assistance / rapatriement
- L'assurance annulation offerte

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément chambre individuelle : 165 € / personne
- Les déjeuners de route
- Les dépenses personnelles
- Les pourboires

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.
La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription.
Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer





CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, descendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ; L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).